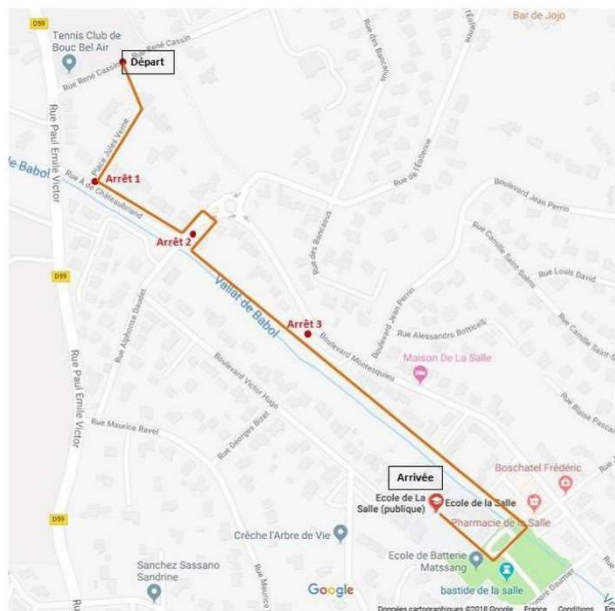




Pedibus - Marchons vers l'école

Tous les vendredis matin, des parents volontaires encadrent la marche des enfants vers l'école à partir des tennis de La Salle, départ à 8h. Les enfants de maternelle doivent être accompagnés par leurs parents. Plus généralement, toutes les familles sont invitées à essayer de ne pas venir en voiture à l'école le vendredi; une démarche saine et écologique dont les élèves parlent en classe.

Pour tout information, rapprochez-vous de l'AIPES.



Fonctionnement

La **commune** est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations.

La **commune** organise la restauration scolaire.

La **commune** gère les personnels non enseignants, en particulier les ATSEM.

Le **ministère de l'Education nationale** définit les programmes scolaires.

Le **ministère de l'Education nationale** gère les personnels enseignants.

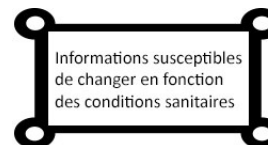
Livret réalisé par l'AIPES



Livret d'information Ecole Maternelle de La Salle Bouc Bel Air



Horaires hebdomadaires



	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
7h20 - 8h20	<i>Garderie (payant)</i>
8h30 - 11h30	Ecole
11h30 - 13h30	<i>Cantine / Temps méridien</i>
13h30 - 16h30	Ecole
16h30 - 18h	<i>Garderie (payant)</i>

Personnel responsable :

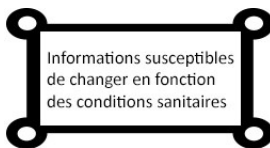
Personnel de la mairie : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

Personnel éducatif : professeurs des écoles (Education nationale) assisté par une ATSEM



Ouverture des portes

Où et quand amener ou récupérer votre enfant



Porte de l'école	Portail de la cour	Dans la cour
→ 8h20 - 8h40	→ 7h20 - 8h10 Garderie du matin	
← 11h20 - 11h30		
→ 13h20 - 13h30		← 16h20 - 16h30
← 16h20 - 16h30	← 17h, 17h30 et 18h	



En cas de problème

En cas de problème en classe ou à l'école, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur de votre enfant (chaque professeur vous communiquera ses coordonnées) ou avec la directrice de l'école Mme Fisson qui vous recevra le mardi.

Pour tout autre problème, vous pouvez contacter l'Association des Parents d'élèves qui relaiera vos demandes auprès de la mairie ou de toute autre administration.

(AIPES : aipes.lasalle@gmail.com ou <http://www.aipes.fr>)



Numéros utiles

Ecole maternelle de La Salle :

Directrice Mme Fisson :

04.42.22.27.15

ce.0132555g@ac-aix-marseille.fr

Garig (cantine) : 04.42.94.96.59 regiebba@garig.fr

Service scolaire : 04.42.94.93.76 scolaire@boucbelair.fr

Centre aéré : 04.42.22.93.04 centreaere@boucbelair.fr

AIPES (parents d'élèves) : aipes.lasalle@gmail.com



Généralités

La ville de Bouc-Bel-Air compte 4 écoles primaires (maternelle+élémentaire) et 1 collège.

Le domaine de La Salle a une école maternelle et une école élémentaire.

L'école maternelle comporte 5 classes de petite (PS), moyenne (MS) ou grande section (GS).

L'école élémentaire comporte 11 classes.



Cantine

La gestion de la cantine est déléguée par la mairie à la société Garig. Tous les plats sont préparés dans les cuisines situées à Bouc-Bel-Air. Aucun plat industriel n'est proposé aux enfants. Depuis la rentrée 2018, les aliments sont issus de l'**agriculture biologique** (excepté la viande et le poisson) et l'approvisionnement local est privilégié. Le repas est composé de 4 éléments parmi : entrée, viande, poisson, légumes, plat complet (ex : lasagnes), fromage, yaourt, fruit. Les parents souhaitant visiter la cantine sont cordialement invités à le faire en prévenant le service scolaire et la société Garig. Les cuisines peuvent également être visitées sur demande.

Facturation des repas :

Les repas se règlent en avance sur votre compte famille. Les repas ne sont pas facturés si :

- Le repas a été **annulé la veille avant 12h** en téléphonant au 04.42.94.96.59 (n'hésitez pas à laisser un message avec le nom de l'école, le nom de l'enfant, les dates d'absence) ou regiebba@garig.fr,

- L'enfant est malade et vous présentez un certificat médical à Garig,

- La classe est en sortie scolaire. Le directeur de l'établissement prévient Garig de l'absence des enfants.

Si votre enfant est absent un matin, il ne peut pas prendre son déjeuner à la cantine. Le nombre de repas à préparer est comptabilisé avec l'appel en classe.



Transport scolaire

Les transports scolaires sont organisés par les services de la Métropole Aix -Marseille pour les enfants du groupe scolaire. Il est impératif que les enfants soient amenés et récupérés à l'arrêt de bus par une personne majeure et dûment déclarée à la mairie. L'agent qui accompagne les enfants dans le bus ne laissera pas l'enfant partir seul ou accompagné d'une personne non déclarée.

Les enfants de l'élémentaire sont accompagnés jusqu'au portail, ceux de maternelle jusqu'aux classes.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service scolaire de la mairie de Bouc-Bel-Air.